

DECISION N° 2025-055

Attribution du marché de fourniture de 300 bacs 4 roues de 660 L pour les ordures ménagères

Le Président du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

Connaissant les besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture de 300 bacs 4 roues de 660 L pour les ordures ménagères » 2025-PREC-007 à la société **CRAEMER** dont le siège social est situé 10 rue du pic au vent CRT1, parc Vendome - 59810 LESQUIN.

Article 2 : Le marché début à compter de sa notification, pour une durée de 2 mois.

Article 3 : Le marché est à prix global forfaitaire. L'acquisition des 300 bacs s'élève à 30 646 € HT soit 36 774 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à Bernay le 13 mai 2025,

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean-Pierre DELAPOU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.